

**L'EI n'aime pas la takkiya :
la tête de l'imam de Brest
mise à prix, qu'il dégage en
pays musulman !**

écrit par Christine Tassin | 22 août 2016

“

Tous ceux dont on mémorise la science parmi les savants sont unanimes sur le fait que le mécréant n'a aucune autorité sur le musulman quelle que soit la situation.

Le Calife légitime Abû Bakr
al-Baghdâdî



Nous demandons depuis des mois la fermeture de sa mosquée et son expulsion, parce qu'un homme qui [compare](#) les femmes non voilées à des merdes n'a pas sa place en France.

Nous demandons depuis des mois la fermeture de sa mosquée et son expulsion, parce qu'un homme qui enseigne à ses ouailles qu'écouter de la [musique](#) transforme en singes ou en porcs n'a pas sa place en France.

Bref nous ne voulons pas de lui en France.

Mais l'EI n'en veut pas non plus en islam, parce qu'il essaie de faire le grand écart entre la République française et les règles islamiques.

“

Tous ceux dont on mémorise la science parmi les savants sont unanimes sur le fait que le mécréant n'a aucune autorité sur le musulman quelle que soit la situation.

Le Calife légitime Abû Bakr
al-Baghdâdî



Ainsi, il apparaît clairement et sans aucune ambiguïté que le gouverneur mécréant n'est pas considéré comme un gouverneur légitime en Islam et, par conséquent, tout pacte ou tout traité qu'il signerait n'a aucune valeur pour les musulmans. Dans notre cas, les gouverneurs des États prétendus musulmans étant des mécréants, ils ne sont donc pas gouverneurs légitimes des musulmans et la première condition de validité du pacte de *hudnah* (armistice) n'est pas remplie. Les musulmans ne sont donc pas tenus de respecter ces traités de paix signés avec les États mécréants.

Or l'animal ose demander à ses ouailles de voter... histoire d'accélérer le Grand Remplacement et l'imposition de l'islam en France ? Crime impardonnable méritant la mort aux yeux des purs de la charia. Voter, c'est reconnaître, takkiya ou pas, la loi républicaine. Crime impardonnable.

Second crime impardonnable, se référer non pas au seul et unique calife, Baghdadi, mais au roi du Maroc, considéré comme Satan, [taghut...](#)

CAUSES DE L'APOSTASIE

1. SON APPEL À VOTER AUX ÉLECTIONS FRANÇAISES ET À PARTICIPER AU SYSTÈME DÉMOCRATIQUE. SUR SA PAGE FACEBOOK, IL A ÉCRIT : « AU LIEU D'ÊTRE SPECTATEUR ET DE SE LAMENTER, ACCOMPLISSEZ VOTRE DEVOIR DE CITOYEN ET ALLEZ VOTER. » OR, PARTICIPER AU SYSTÈME DÉMOCRATIQUE EN APPORTANT SON VOTE À UN ṬĀGHŪT LÉGISLATEUR CONSTITUE UN ACTE D'IDOLÂTRIE CAR CE ṬĀGHŪT, EN REND LICITE ET ILLICITE EN DEHORS D'ALLAH, S'EST PLACÉ EN SEIGNEUR EN DEHORS D'ALLAH. ALLAH ﷻ A DIT : {ILS ONT PRIS LEURS RABBINS ET LEURS MOINES, AINSI QUE LE CHRIST FILS DE MARIE, COMME SEIGNEURS EN DEHORS D'ALLAH, ALORS QU'ON NE LEUR A COMMANDÉ QUE D'ADORER UN DIEU UNIQUE. PAS DE DIVINITÉ À PART LUI ! GLOIRE À LUI ! IL EST AU-DESSUS DE CE QU'ILS [LUI] ASSOCIENT.} [AT-TAWBAH : 31]
2. SON INVOCATION EN FAVEUR DU ṬĀGHŪT DU MAROC. IL A ÉCRIT SUR SA PAGE FACEBOOK : « LE ROI DU MAROC (QUE DIEU LE PRÉSERVE) ». OR, CETTE INVOCATION MONTRE BIEN QU'IL NE SE DÉSAVOUE PAS DU ṬĀGHŪT ET CECI ANNULE L'ISLAM À SON FONDEMENT. ALLAH ﷻ A DIT : {DONC, QUICONQUE MÉCROIT AU ṬĀGHŪT TANDIS QU'IL CROIT EN ALLAH SAISIT L'ANSE LA PLUS SOLIDE.} [AL-BAQARAH : 256] MUḤAMMAD IBN 'ABD AL-WAHHĀB A DIT : « LE SENS DE MÉCROIRE AU ṬĀGHŪT EST QUE TU TE DÉSAVOUES DE TOUT CE EN QUOI ON CROIT EN DEHORS D'ALLAH, QUE CE SOIT UN JINN, UN HOMME, UN ARBRE, UNE PIERRE OU AUTRE. QUE TU ATTESTES DE SA MÉCRÉANCE ET DE SON ÉGAREMENT, ET QUE TU LE DÉTESTES MÊME SI C'EST TON PÈRE OU TON FRÈRE. » PUIS IL AJOUTE AU SUJET DE CELUI QUI NE RÉALISE PAS CELA : « CELUI-LÀ MENT EN PRÉTENDANT ATTESTER QU'IL N'Y A DE DIVINITÉ DIGNE D'ADORATION EN DEHORS D'ALLAH, ET IL N'A PAS CRU EN ALLAH, NI N'A MÉCRU AU ṬĀGHŪT. » [MAJMU'AT AR-RASĀ'IL, T. 4, P. 33]
2. IL SE RÉFÈRE AUX LOIS DU ṬĀGHŪT. IL A DIT : « NOUS SOMMES DANS UN PAYS DE DROIT, NOUS SOMMES RÉGIS PAR DES LOIS. QUAND UN PROPOS EST CONDAMNÉ, ON SE RÉFÈRE À LA LOI ET IL DOIT ÊTRE CONDAMNÉ. » OR, SE RÉFÉRER À AUTRE QUE LA LOI D'ALLAH EST UN ACTE D'IDOLÂTRIE CAR ALLAH ﷻ A DIT : {N'AS-TU PAS VU CEUX QUI PRÉTENDENT CROIRE À CE QU'ON A FAIT DESCENDRE VERS TOI [PROPHÈTE] ET À CE QU'ON A FAIT DESCENDRE AVANT TOI ? ILS VEULENT PRENDRE POUR JUGE LE ṬĀGHŪT.} [AN-NISĀ' : 60] IBN KATHĪR A DIT : « CECI EST UN DÉMENTI DE LA PART D'ALLAH ﷻ À L'ÉGARD DE CELUI QUI PRÉTEND CROIRE EN CE QU'ALLAH A RÉVÉLÉ À SON MESSAGER ET AUX PROPHÈTES ALORS QU'IL VEUT SE RÉFÉRER À AUTRE QUE LE LIVRE D'ALLAH ET LA SUNNAH DE SON MESSAGER POUR JUGER LES LITIGES. » [TAFSĪR IBN KATHĪR, T. 2, P. 386.]

Aucune pitié pour celui qui compare les femmes à des merdes. Aucune pitié pour celui qui enseigne aux jeunes musulmans que ceux qui écoutent de la musique sont des porcs ou des singes.

Il n'a qu'à s'enfuir demander aide et protection dans l'un des 57 pays musulmans.

Ce n'est pas à nous de payer pour lui.

Hélas, je crains bien qu'il ne bénéficie d'une protection 24heures sur 24... payée royalement par le con-tribuable français. Merci Cazeneuve.